



Dossier du BHI No. S1/4633

LETTRE CIRCULAIRE 17/2006  
2 février 2006

**DEMANDE D'ADHESION DE LA  
REPUBLIQUE DE SIERRA LEONE A L'OHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la Principauté de Monaco a récemment reçu une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du Gouvernement de la République de Sierra Leone qui a précisé que son tonnage national s'élève à 110 000 tonnes.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, et en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, le Gouvernement de la Principauté de Monaco a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au Gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Kenneth BARBOR  
Directeur